



REGLEMENT DES EPREUVES –

Article 1 : Sous l'égide de la F.F.T.T., ce tournoi est homologué sous le numéro et juge arbitré par Monsieur Gérald OLIVARES . Il aura lieu le samedi 16 et le dimanche 17 Avril 2022 à la **Salle Godin Therey, avenue de Beaupré, 59320 Haubourdin.**

Article 2 : Les parties se joueront sur 18 tables Joola Olympic avec des balles plastiques blanches 3 étoiles de marque GEWO homologuées I.T.T.F. remises par le club.

Article 3 : Le tournoi se déroulera sur 2 jours et comprendra 16 séries, **celles-ci seront limitées à 48 joueurs pour les séries par classement, 32 équipes pour la série « coupe davis » et 96 pour les séries Handicap.** Les féminines sont autorisées à participer à toutes les séries. Chaque joueur ou joueuse a la possibilité de s'inscrire dans 3 séries **par jour** (2 séries + handicap).

Le classement pris en compte sera celui de la F.F.T.T. de la seconde phase.

Article 4 : Le tournoi se déroulera par poule éliminatoire de 3 joueurs. Les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final, sauf pour les séries Handicap et Coupe Davis qui se dérouleront par élimination directe.

Article 5 : Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes sauf pour la série **Handicap** où le vainqueur sera le premier arrivé à 41 points (exemple : 41 – 40 terminé) avec un handicap de 2 points d'écart par tranche de 100 points d'écart entre les deux joueurs (limitation à 20 points et 2 services chacun, changement de côté à 20).

Article 6 : La série « Coupe Davis » sera limitée à 32 équipes de 2 joueurs dont le total des points ne doit pas être supérieur à 2900 pts (les 32 premières équipes inscrites seront seules prises en considération). Elle comprend deux parties de simple dans lesquelles se rencontrent les deux joueurs les mieux classés de chaque équipe puis les deux joueurs les moins bien classés puis un match de double si égalité après les deux matchs de simple.

Article 7 : Dès son arrivée et afin de se faire pointer (au minimum 30 minutes avant le début des séries) chaque joueur ou joueuse est tenu(e) de se présenter à la table d'arbitrage muni(e) de sa licence 2021-2022 phase 2 sur laquelle est indiquée la mention : certificat médical déposé. Dans le cas contraire, obligation de présenter un certificat médical de moins d'un an. Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au troisième appel de son nom sera éliminé.

Article 8 : L'arbitrage est assuré par les joueurs. Afin de faciliter le déroulement du tournoi le gagnant d'une partie ramène à la table d'arbitrage la plaquette-résultat, la balle et le stylo. Il est rappelé aux arbitres que le temps d'adaptation à la table se limite à un maximum de 2 minutes. Le gagnant doit vérifier le résultat inscrit sur la fiche de partie afin d'éviter tout problème.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement du Tournoi. Ils déclinent toutes responsabilités civiles et pénales en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant malheureusement survenir aux joueurs et aux spectateurs. La tenue sportive sera exigée dans les aires de jeux. Pour tous les points non prévus par ce règlement, seul le règlement de la F.F.T.T. sera appliqué.

Article 10 : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :
Série par classement : 7 Euros
Série Coupe Davis : 14 Euros par équipe

Article 11 : Les engagements :

Par internet : <https://ctthaubourdin.fr/tournoi/>

Article 12 : Le tirage au sort sera effectué le Samedi 16 Avril à partir de 8 heures à la **Salle Godin Therey, avenue de Beaupré à HAUBOURDIN**. Aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 13 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points-classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

SERIES

Samedi

- série A	500-699 pts	à partir de 9 h
- série B	500- 1299 pts	à partir de 10 h
- série C	Coupe Davis < 2900pts	à partir de 11 h
- série D	500- 999 pts	à partir de 12 h
- série E	500- 1899 pts	à partir de 13 h
- série F	Handicap	à partir de 14 h
- série G	500-1599 pts	à partir de 15h
- série H	500-2199 pts	à partir de 16h

Dimanche

- série I	500-799 pts	à partir de 9h
- série J	500-1399 pts	à partir de 10h
- série K	500-2099 pts	à partir de 11h
- série L	500-1099 pts	à partir de 12h
- série M	500-1699 pts	à partir de 13h
- série N	Handicap	à partir de 14h
- série O	Féminines	à partir de 15h
- série P	Open	à partir de 16h

Toutes les séries sont ouvertes aux féminines

IMPORTANT

La présentation de la licence est obligatoire

Le Tournoi étant homologué, l'enregistrement des performances se fera avec le numéro de licence.

RECOMPENSES

4 joueurs seront récompensés suivant le détail ci-après :

SAMEDI

<u>Séries</u>	<u>Vainqueur</u>	<u>Deuxième</u>	<u>Troisième*</u>	<u>Quatrième*</u>
500-699	80 Euros	50 Euros	15 Euros	15 Euros
500-999	80 Euros	50 Euros	15 Euros	15 Euros
500-1299	90 Euros	55 Euros	15 Euros	15 Euros
500-1599	100 Euros	60 Euros	20 Euros	20 Euros
500-1899	120 Euros	70 Euros	20 Euros	20 Euros
500-N°500	170 Euros	100 Euros	20 Euros	20 Euros
Handicap	100 Euros	50 Euros	20 Euros	20 Euros
Coupe Davis < 2900pts	2x70 Euros	2x50 Euros	2x20 Euros	2x20 Euros

DIMANCHE

500-799	80 Euros	50 Euros	15 Euros	15 Euros
500-1099	90 Euros	55 Euros	15 Euros	15 Euros
500-1399	90 Euros	55 Euros	15 Euros	15 Euros
500-1699	100 Euros	60 Euros	20 Euros	20 Euros
500-2099	150 Euros	80 Euros	20 Euros	20 Euros
Féminines	80 Euros	50 Euros	15 Euros	15 Euros
Open	170 Euros	100 Euros	20 Euros	20 Euros
Handicap	130 Euros	70 Euros	20 Euros	20 Euros

**La dotation globale s'élève donc à
3.760 EUROS**

*Pour la 3ème et 4ème place, il n'y aura pas de match de classement entre les deux perdants des demi-finales.